



Règlement intérieur de l'accueil du matin, de la cantine scolaire et de l'accueil du soir

La commune de PETERSBACH tient à l'attention des élèves des classes du R.P.I. un accueil du matin, un service de restauration et un accueil du soir.

Numéro de téléphone du périscolaire : 06 71 87 68 13

Adresse e-mail : periscolaire.petersbach@gmail.com

1) L'inscription

Tout enfant fréquentant la cantine et l'accueil du soir, doit au préalable demander un code d'accès au service d'inscription en ligne auprès de la mairie de Petersbach à l'adresse : mairie.petersbach@wanadoo.fr, **cette formalité d'inscription est obligatoire pour pouvoir bénéficier de ces services.**

a) Accueil du matin

Les parents souhaitant bénéficier uniquement du service d'accueil du matin gratuit n'ont pas besoin de déposer un dossier, mais devront compléter une fiche de renseignements et fournir une attestation d'assurance pour les activités périscolaires.

b) Cantine scolaire

Les inscriptions à la cantine s'effectuent à la semaine, **les parents doivent renseigner les jours de fréquentation de la cantine par leur(s) enfant(s) sur le portail au plus tard, le mercredi 12h de la semaine précédente**, une possibilité d'inscription au mois ou à l'année est également possible (cela géré par vous les parents via leur portail).

c) Accueil du soir

Les inscriptions à l'accueil du soir peuvent également s'effectuer à la semaine, à l'année ou à la journée, il est demandé aux parents d'effectuer l'inscription le soir précédent avant 23h.

2) Le lieu

L'accueil du matin, la cantine scolaire et l'accueil du soir s'effectuent dans la salle polyvalente de Petersbach.

3) Tarifs

a) Accueil du matin

Ce service est gratuit.

b) Cantine scolaire

Prix du repas : 5,50 €.

c) Accueil du soir

De la fin de la classe jusqu'à 18^H : 3,00 €

De la fin de la classe jusqu'à 19^H : 5,00 €

L'heure commencée sera intégralement facturée.

4) Le fonctionnement

a) Accueil du matin

Les parents déposent leur(s) enfant(s) dans la salle polyvalente, **ce service fonctionne à compter de 7h15 du matin.**

b) Cantine scolaire

L'encadrement est assuré par 3 agents communaux :

L'accompagnement des enfants lors du trajet aller-retour de la cour de l'école maternelle de Petersbach à la salle polyvalente et la surveillance des repas sont assurés par 2 agents communaux.

La préparation de la salle, des plats, la surveillance des repas, le rangement des locaux et de la vaisselle sont assurés par les agents communaux engagés à cet effet.

c) Accueil du soir

L'encadrement est assuré par 2 agents communaux :

L'accompagnement des enfants lors du trajet de la cour de l'école maternelle de Petersbach à la salle polyvalente est assuré par les agents communaux.

Le goûter est à fournir par les parents.

Les parents viendront récupérer leur(s) enfant(s) à la salle polyvalente.

d) Transport

Pour les enfants de La Petite-Pierre – Struth – Tieffenbach qui sont scolarisés dans leur village d'origine à la rentrée, qui n'ont donc pas de carte de transport pour l'année scolaire et qui viennent manger à la cantine ou sont inscrits à l'accueil du matin ou du soir, une demande d'autorisation de transport sera faite par le Maire de la commune de Tieffenbach, gestionnaire du transport pour le RPI. Il en est de même pour les enfants dont le parcours par bus ne passe pas par Petersbach (exemple : enfant de Tieffenbach scolarisé à Struth ou inversement).

5) Facturation de la cantine et de l'accueil du soir

La facturation est établie mensuellement sur la base de la fréquentation réelle de l'enfant.

Elle sera transmise en début de mois sur la base des éléments à facturer du mois précédent.

Le règlement des frais de cantine se fera par le trésor public ou par prélèvement automatique.

Les parents dont l'enfant inscrit ne pourrait venir à la cantine ou à l'accueil du soir, devront prévenir la responsable Sophie ZIMMERMANN au 06 71 87 68 13 ou par mail : periscolaire.petersbach@gmail.com au plus tard le jour même avant 8h.